PostÃ© par: lettres types
Publiée le : 23/11/2007 23:50:59

Monsieur le Directeur,

Vous avez utilisÃ© la mÃ©thode du maintien de salaire pour procÃ©der au calcul de mon indemnitÃ© de congÃ©s payÃ©s.

Il s'avÃ¨re que sur la pÃ©riode de rÃ©fÃ©rence la mÃ©thode du dixiÃ¨me aurait Ã©tÃ© plus avantageuse pour moi.

J'ai en effet effectuÃ© un nombre important d'heures supplÃ©mentaires lesquelles doivent Ãªtre incluses dans l'assiette pour le calcul de l'indemnitÃ©.

Vous n'ignorez pas que la loi impose d'appliquer la mÃ©thode de calcul la plus favorable au salariÃ©. En consÃ©quence, je vous demande par la prÃ©sente de recalculer mon indemnitÃ© de congÃ©s payÃ©s selon la mÃ©thode du dixiÃ¨me et d'ajouter Ã ma prochaine paie le rappel d'indemnitÃ© de congÃ©s payÃ©s correspondant.

Vous en remerciant par avance, je vous prie d'agrÃ©er, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations.

Demande de recalcul des indemnités de congés payésÂ Â